



**Commune de  
BEAUVOIR-SUR MER**

## **ARRÊTÉ AG**

**N°92/2024**

**portant nomination d'un membre au Conseil  
d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale**

**Le Maire de la commune de BEAUVOIR SUR MER,**

Vu la Loi n° 86-17 du 06 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé et fixant la composition des Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 publié au Journal Officiel du 07 mai 1995, qui indique que les membres sont nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal, et que leur mandat est renouvelable

Vu la délibération du Conseil Municipal n°38-2020 en date du 25 mai 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L-123-6, R-123.10 et R-123.12

Considérant qu'un membre du Conseil d'Administration du CCAS a présenté sa démission,

Considérant qu'il convient de nommer un remplaçant,

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE n° 1 :**

Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BEAUVOIR SUR MER, à compter de la notification de cet arrêté et pour la durée du mandat du Conseil Municipal, choisi au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune de BEAUVOIR SUR MER :

- Madame POTIER Julie, domiciliée 31 bis rue du Port du Bec à Bouin, est nommée représentante d'un P'tit Chez Soi,

**ARTICLE n° 2 :**

La Directrice Générale des Services de la commune de Beauvoir Sur Mer est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de la Vendée,

Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire adjoint de la République des Sables d'Olonne.

A Beauvoir Sur Mer, le 28/05/2024

Le Maire  
Jean-Yves BILLON

